



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022/386 Objet : Décision modificative n°1 – Exercice 2022

Séance du mercredi 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 24 novembre 2022, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 25

Excusés

représentés : 8

Absents : 2

* Arrivée à 18h37, a pris part au vote pour son compte et celui de J. Kawouk dont elle détient le pouvoir à compter du point n°5 inscrit à l'ordre du jour

** Arrivées à 18h40, ont pris part au vote à compter du points n°5

*** Représenté par A. Monfils jusqu'à son arrivé à 19h34, a pris personnellement part au vote à compter du point n°14

**** A quitté la séance à 19h44 avant le vote du point n°16 en confiant son pouvoir à J. Berrebi

***** A quitté la séance à 20h25 avant le vote du point n°17 en confiant son pouvoir à G. Melin

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Gilles Melin, Souad Medani, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Sylvie Deforges**, Omar Abbazi***, Sonia Schaeffer, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo****, Nejla Toptas*****, Christian Amar Henni, José Peres, Elorn Pierre Pecorari, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Sofiane Seridji à Nicolas Fené, Véronique Gauthier à Marcus M'Boudou, Serge Mercieca à Stéphane Raffalli, Annabelle Mallet à Grégory Gobron, Siegfried Van Waerbeke à Souad Medani, Dounia Lebig à Sémira Le Querec, Jérémy Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle

91130 Ris-Orangis

T. 01 69 02 52 52

F. 01 69 02 52 53

Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
30 novembre 2022
DÉLIBÉRATION
N°2022/386

Objet : Décision modificative n°1 – Exercice 2022

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1 et suivants,

VU le budget primitif 2022,

VU le budget supplémentaire 2022 et l'affectation des résultats 2021,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 22 novembre 2022,

APRES DELIBERATION

APPROUVE la décision modificative n°1 qui se décompose comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :

- Chapitre 10 : Dotations divers et réserves : 30 000,00 €
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues : 207 853,00 €
- Chapitre 021 : Virement de la section de Fonctionnement : 110 383,00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 348 236,00 €

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 1 300,00 €
 - Total des opérations d'équipement : 5 600,00 €
- Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles : 129 837,00 €
 - Total des opérations d'équipement : - 83 300,00 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours :
 - Total des opérations d'équipement : 74 899,00 €
- Chapitre 27 : Autres immobilisations financières 219 900,00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 348 236,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement :

- Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués prestations de services : 110 136,00 €
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : 5 860,00 €
- Chapitre 74 : Dotations et Participations : 1 030 517,00 €
- Chapitre 75 : Produits de gestion courante : 617 711,00 €
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 180 851,00 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 945 075,00 €

Dépenses de Fonctionnement :

- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 876 356,00 €
- Chapitre 014 : Atténuations de produits : 196 560,00 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 11 757,00 €
- Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions : 750 019,00 €
- Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 110 383,00 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 945 075,00 €

La Décision Modificative n°1 est donc équilibrée en dépenses et en recettes pour la section d'investissement et de fonctionnement pour les montants suivants :

Investissement : 348 236,00 €
Fonctionnement : 1 945 075,00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte ;

Publié le : 01 DEC. 2022

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

